



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Présents : J-P.BAS, D.DEFAUT, A.DEJEUX, S.FUMEY, C.GAVIGNET, J-M LIEGEON, E.MICHAUD, T.PIERRE, P.TACHE, S.VUGRIC.

Excusés :

Secrétaire de séance : Patrice TACHE.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 15 février 2017.

1 – Comptes Administratifs et 2 - Comptes de Gestion, communal et annexe 2017.

Les Comptes Administratifs communal et annexe pour l'année 2017, conformes aux Comptes de Gestion de la Trésorière, sont adoptés à l'unanimité :

Budget Communal :

Résultat d'exercice :

- ✎ Pour la section d'Investissement : un déficit de 32 774.52 €
- ✎ Pour la section de Fonctionnement : un excédent de 22 327.34 €

Résultat de clôture :

- ✎ Pour la section d'Investissement : un déficit de 34 518.52 €
- ✎ Pour la section de Fonctionnement : un excédent de 121 656.86 €
- ✎

Budget annexe « Lotissement des Hautes Rives » :

Résultat d'exercice :

- ✎ Pour la section d'Investissement : un excédent de 65 361.87 €
- ✎ Pour la section de Fonctionnement : un excédent de 35 550 €

Résultat de clôture :

- ✎ Pour la section d'Investissement : un déficit de 51 100.13 €
- ✎ Pour la section de Fonctionnement : un excédent de 35 550 €
- ✎

Après en avoir délibéré, l'assemblée du Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes administratifs 2017 et les comptes de gestion 2017.

3 – Affectation du résultat 2017.

Budget Communal :

Le Maire expose à l'assemblée du Conseil Municipal

- que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de + 99 329.52€
- que les résultats de fonctionnement cumulés sont de + 121 656.86 €,
- alors l'exercice 2017 a généré un excédent de fonctionnement de 22 327.34 €

- que le solde des restes à réaliser est de 0 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée du Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

- soit prioritairement au compte 1068 : 34 518.26 €
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 87 138.34 €

2) S'il n'y a pas de déficit d'investissement à résorber et un solde disponible :

- - soit en réserve au compte 1068 : 0 €,
- - et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 0 €.

4 – Attributions de subventions aux organismes privés.

Le Maire propose de reconduire le versement des subventions aux organismes suivants :

Comité d'animation	250.00 €
Centre Léon BERARD	80.00 €
Club des 3 Moulins - LA LOYE	70.00 €
Paroisse du Val d'Amour	300.00 €
CCSVA	150.00 €
Association Intercommunale des Anciens Combattants	100.00 €
Le Souvenir Français	50.00 €
TOTAL	1 050.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de verser une subvention aux organismes ci-dessus.

5 – Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2017 pour l'année 2018 ; à savoir :

- ☒ Taxe d'habitation : 5.75%
- ☒ Taxe foncière (bâti) : 14.38%
- ☒ Taxe foncière (non bâti) : 28.85%

6 – Budgets Primitifs communal et annexe 2018.

Le Maire présente ses propositions de Budget Primitif pour l'année 2018 :

Budget communal :

- ☒ Dépenses d'Investissement : 48 418.26 €
- ☒ Recettes d'Investissement : 48 418.26 €
- ☒ Dépenses de Fonctionnement : 96 027.00 €
- ☒ Recettes de Fonctionnement : 178 238.60 €

Budget annexe « Lotissement des Hautes Rives » :

- ✧ Dépenses d'Investissement : 354 313.31 €
- ✧ Recettes d'Investissement : 354 313.31 €
- ✧ Dépenses de Fonctionnement : 437 153.31 €
- ✧ Recettes de Fonctionnement : 437 153.31 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
ADOpte les Budgets Primitifs pour l'année 2018.

5 – Divers.

- . Un avenant à la convention de mise à disposition du SITIC du SIDEC sera à prendre.
- . Une benne à déchets verts a été commandée au SICTOM au tarif de 600 euros de location par an et de 81 euros par passage.

- . Groupe scolaire : les communes d'Augerans, Belmont et La Loye sont d'accord pour réaliser un groupe scolaire à Belmont mais les élus auraient préféré son implantation à La Loye. Ces communes acceptent l'adhésion des communes de Bans et de Souvans mais se posent la question de la viabilité de cette formule.

- . Zone pilote de la Loue : une réunion est prévue à Augerans le 24 avril 2018 à 20 heures 30, en mairie d'Augerans pour information aux élus d'Augerans.

La séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
Alain DEJEUX.

